

MAIRIE D'ANJOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 26 SEPTEMBRE 2023**

Date de convocation : le 18 Septembre 2023

Début de séance à 18h30.

Présents : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mme BOUTEILLON Véronique, Mr MOREL Joël, Mr DOLJANSKY Paul, Mme REBUT Carine, Mme DUMOULIN Sabrina, Mme BOGEAT Caroline, Mr CASTEL Jonathan, Mr CICILIEN Thibault.

Excusé : Mr ALFARO Ramon.

Absent : Mr TALARON Patrice.

Pouvoir de Mr ALFARO Ramon à Mr LECLERCQ Claude.

Monsieur le Maire explique qu'une délibération sera enlevée de l'ordre du jour « Convention EBER Chambersign, Adullact » car nous ne sommes pas concernés et une autre rajoutée concernant une location d'appartement.

✓ CONVENTION BUS France SERVICE :

Un bus itinérant, France Service MSA, a commencé de parcourir certains villages, dont Agnin le plus proche, les jeudis matins, pour une permanence de 9h à 12h, afin de recevoir les administrés du territoire de la communauté de communes, afin de les aider dans leurs démarches administratives.

**Monsieur le Maire présente la convention qu'EBER propose.
L'engagement est de 3 ans, soit du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025.**

Le coût pour Anjou sera de 290 € par an.

Délibération à l'unanimité pour accepter la convention et autoriser Mr le Maire à la signer.

✓ **CONVENTION RELAIS PETITE ENFANCE :**

Le relais petite enfance du centre social du Roussillonnais propose de continuer ses interventions sur la commune d'Anjou, à la salle du Bruchet de l'école, afin d'échanger avec parents, assistantes maternelles, et enfants sur des temps définis.

Délibération est prise à l'unanimité pour reconduire ce partenariat pour une durée de 3 ans, et autoriser Mr le Maire à signer la convention.

✓ **DECISION MODIFICATIVE N°3 :**

Sur le P503 de juillet, la trésorerie nous a indiqué un montant de 33 275 € à prendre en compte sur nos titres concernant les centimes, alors que, suite à des dégrèvements consentis à des particuliers, c'est en réalité un montant de 29 646 € qui nous a été versé.

En finances publiques, il n'existe pas de contraction possible, la commune doit émettre un mandat de la différence.

Délibération est prise pour minorer le compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement de 3629 € et majorer le chapitre 014 atténuation de produits article 7391178 pour le même montant.

✓ **PASSAGE EN M57 :**

Au 1^{er} janvier 2024, une nouvelle nomenclature comptable, appelée M57, va s'appliquer, qui remplacera la M14. Elle sera ainsi commune aux régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes.

Délibération est prise à l'unanimité pour autoriser la mise en place par anticipation de cette nouvelle nomenclature abrégée, dès le 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal communal d'Anjou et autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

✓ **CONVENTION APPARTEMENT 2B, COTE NORD, AU -DESSUS DE L'ECOLE :**

Un jeune couple est intéressé par cet appartement.

Délibération est prise à l'unanimité pour louer ce logement du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 et charge Mr le Maire de signer la convention d'occupation précaire.

✓ **CONVENTION APPARTEMENT 2A, COTE SUD, AU-DESSUS DE L'ECOLE :**

La commune de Sonnay a présenté en Mairie une personne, faisant partie de leur personnel, et rencontrant de gros problèmes.

Après discussions, le conseil municipal, prend une délibération à l'unanimité en acceptant de louer l'appartement à cette personne, sans lui demander de caution mais

réclamant le versement APL de la Caf en direct, location dès le 1^{er} octobre 2023 pour 1 an.

✓ **GROUPEMENT DE COMMANDE PAPIER :**

La communauté de communes EBER propose une convention afin de regrouper les commandes de papier pour les acheter à un prix plus compétitif.

Il conviendra d'aller chercher les ramettes de papier à EBER.

Délibération est prise à l'unanimité pour adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier entre EBER les communes membres, dès le 1^{er} janvier 2024 et charger Mr le Maire de signer la convention. EBER sera le coordonnateur.

✓ **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR APPARTEMENT AU 13 ROUTE DU DAUPHINE AU -DESSUS DE LA POSTE :**

Mr LECLERCQ ne prend pas part à la discussion, ni au vote.

Délibération est prise à l'unanimité pour renouveler la convention d'occupation précaire dès le 1^{er} novembre 2023, pour 1 an, soit jusqu'au 31 octobre 2024.

✓ **NOUVEAU LOGICIEL « e-ticket » POUR LA GESTION DE LA CANTINE GARDERIE A L'ECOLE :**

N'ayant plus de maintenance du logiciel en place pour la gestion cantine garderie, il convient de s'équiper d'un nouveau logiciel proposé par Mme MOREL Christine, Adjointe aux affaires scolaires.

Délibération est prise à l'unanimité pour valider le choix du logiciel « e-ticket » dont le coût est de 500 € HT, plus le pack formations e-learning pour 3 licences de 400 € HT, et la maintenance annuelle de 650 € HT.

✓ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Un adjoint technique communal est toujours en arrêt maladie depuis le 21 juin 2023.

Après appel à Pôle Emploi, un agent en remplacement a été recruté et donne toute satisfaction.

- **Un nouveau plan communal est commandé et sera financé par les publicités.**
- **Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale le 7 septembre dernier et le bureau sera bientôt voté.**

Clôture de la séance à 20h.

